

**CONSEIL MUNICIPAL**  
SÉANCE DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2017

---

**COMPTE RENDU**  
AFFICHÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE L 2121-25  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

---

**L'an deux mille dix-sept, le premier septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Sainte-Sévère sur Indre dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur François DAUGERON, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme PILLOT-DUPUIS Laurence, MM. LANGLOIS Gaston, PERROT Christian, Adjoint  
Mmes DESCOUT-SAUVAGE Séverine, LUC-ROQUEFORT Marie-Laure, PECHER Arlette, MM. DESFORGES Damien, DESIRE Serge, PASQUET Pascal, REDON Stéphane

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. DEVAUX Fabrice à M. DAUGERON François, M. GUERINEAU Jean-Pierre à M. REDON Stéphane

EXCUSÉS : Mme DOUARD Maryline, M. BOURY Edouard

Madame PECHER Arlette est nommée secrétaire de séance.

**I- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

M. le Maire ouvre la séance et fait lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 11 août 2017.

Concernant la maison médicale, il est précisé que des variantes ont été ajoutées dans l'appel d'offres pour tenir compte des remarques du Conseil municipal.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**II- VENTE DE BIENS**

- Salle et logement 56/58 avenue d'Auvergne

Le Conseil municipal décide de mettre en vente l'ensemble immobilier situé 56/58 avenue d'Auvergne pour un montant de 75 000 €. Le Conseil municipal autorise le maire à réaliser l'ensemble des démarches qui permettra d'aboutir à la vente.

A cette occasion il a également été évoqué la vente de la maison Estève rue Basse. Cette question sera abordée lors de la prochaine commission travaux tout comme l'extension de l'atelier communal pour permettre le stockage de matériel.

- Parcelles de terre à Marolles-lès-Saint-Calais

Dans le cadre du legs Durand, le Conseil municipal accepte de vendre pour un montant de 6 000 € conformément à l'estimation des notaires, les parcelles situées à MAROLLES-LES-SAINT-CALAIS (72) cadastrées B351, 352, 378 et 532 d'une contenance de 3ha 06a 77ca.

- Un panneau « parcelles à vendre » va être apposé à l'entrée de la commune pour les terrains constructibles rue Feusina (lotissement du Bois Rond) et pour la parcelle restante au Clos du Paturail.

## **II-PERSONNEL : CRÉATION CDD**

Suite à la suppression des contrats aidés, le Conseil municipal décide de créer un poste d'agent d'entretien, à raison de 17h30 par semaine pour une durée de six mois, pour l'entretien des locaux communaux (école Emile Chenon, salle Sophie Tatischeff, camping, mairie).

## **IV-DEMANDES DE SUBVENTION**

Le Conseil municipal décide de cotiser à l'ADAR-CIVAM pour un montant de 164 €. Pour ce qui concerne la demande de l'AFM Téléthon, le Conseil municipal décide de continuer à soutenir les initiatives prises localement à l'occasion du Téléthon.

## **V-RÈGLEMENT SERVICES PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE**

Le règlement intérieur des services périscolaires (cantine et garderie) et extrascolaires (centre aéré des mercredis et des petites vacances) a été mis à jour. Le Conseil municipal approuve ce règlement. Il sera distribué à l'ensemble des familles utilisant ces services.

## **VI-QUESTIONS DIVERSES**

- Courrier du Premier Ministre

Dans le cadre des travaux préparatoires pour la prochaine conférence nationale des territoires, Monsieur le Premier Ministre sollicite les maires pour faire entendre leurs voix et leurs propositions sur les sujets qui intéressent directement les collectivités territoriales. Après avoir recueilli toutes les suggestions des membres du Conseil municipal concernant la fracture entre les territoires, d'allègement des normes, d'assistance à la maîtrise d'œuvre ou encore d'innovations et expérimentations en matière de politique publique, une synthèse sera soumise à Madame la Sous-Préfète et au Préfet.

- Convention Maison des associations

Les propriétaires du restaurant le Relais du facteur acceptent de laisser à la commune l'usage de la Maison des associations. Le Conseil municipal autorise le maire à signer la convention de mise à disposition gracieuse.

- Arrêté municipal propreté

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un arrêté municipal sera prochainement publié pour tout ce qui concerne la salubrité, la sureté et la sauvegarde de l'environnement dans la commune.

## **PAROLE AUX ADJOINTS**

Christian PERROT : Monsieur Menard du cabinet BiaGéo a transmis les documents pour la révision allégée du PLUi à la Communauté de communes afin qu'ils soient envoyés aux services de la DREAL et aux personnes publiques associées.

Gaston LANGLOIS : Il informe que des travaux d'enrobé ont dû être réalisés dans la cour de l'école pour un montant de 2 445 € HT. Les travaux de viabilisation du lotissement du Bois Rond sont terminés

Laurence PILLOT-DUPUIS : Elle fait lecture du courrier qui sera transmis aux administrés concernés lors de la distribution des numéros de maison dans les hameaux.

Monsieur le Maire clôt la séance en informant les membres du Conseil municipal que la mairie a été destinataire d'un dossier d'information en vue de la modification du site de

l'antenne Orange de la commune. Cette modification permettra le passage de la 2G à la 4G d'ici le 15 décembre 2017.

AGENDA :

04/09/2017-8h30 : réunion mensuelle avec le service technique

09/09/2017 : Tournoi de poker

10/09/2017 : Brocante des amis de la Tour

26/09/2017-17h : Commission finances

29 et 30/09 et 01/10/2017 : Festival d'hiver du cirque Bidon

02/10/2017-8h30 : réunion mensuelle avec le service technique

06/10/2017- 16h30 : réception du matériel du service technique  
20h : Conseil municipal

Séance levée à 22h55.

Le Maire,  
François DAUGERON

